

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-cinq, le 18 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 12 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints, M. Philippe CELLE, conseiller municipal délégué.

M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Hervé BONHOMME (à partir de la délibération 2025-09-13), Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2025-09-02) et, Mme Manon GOURDY, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Jocelyne DUPLAIN pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Bernard BARRY pouvoir à M. Henri BARDEL

M. Florent PARET pouvoir à M. Guy VEROT

Mme Karine PAULET pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO

ABSENTS EXCUSÉS :

M. André SAGNOL

M. Hervé BONHOMME (jusqu'à la délibération 2025-09-12)

Mme Delphine BONNET

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2025-09-01)

Mme Laetitia SABATIER

M. François AKAKO

M. Adrien DESSAILLY

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine BERGER

Objet : Participation au groupement de commandes marchés de contrôles périodiques

(Délibération 2025_09_02)

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de définir les règles de fonctionnement du groupement (durée de la convention, objet du marché, coordinateur, modalité d'adhésion et de retrait, composition de la Commission d'appel d'offres Ad hoc...).

Monsieur le Maire explique que lorsque plusieurs acheteurs ont un besoin commun, ils peuvent décider de se regrouper pour passer conjointement un marché. Dans ce cadre, La Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron et les Communes de Bas-en-Basset, Beauzac, Boisset, La Chapelle d'Aurec, Malvalette, Saint-Pal de Chalencon, Saint Pal de Mons, Sainte-Sigolène, Tiranges, Valprivas et Les Villettes ont décidé de se regrouper pour le lancement d'un marché relatif aux contrôles périodiques des équipements suivants :

- Extincteurs
- Aires de jeux / Terrains sportifs
- Portes automatiques
- Défibrillateurs

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commande « Contrôles périodiques » ;
- Autorise le maire de signer la convention ;
- Désigne la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron comme coordonnateur du groupement de commande « Contrôles périodiques » ;
- Autorise le maire de signer les marchés à venir et les documents afférents à l'exécution de ces derniers.

Membres en exercice	27
Présents	16
Représentés	4
Votants	20

Quorum	14
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	20

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 23/09/2025
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 23/09/2025

Pour Copie conforme le : 23/09/2025
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE